

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures,
Présents :	68	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	2	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	5	après convocation légale en date du 6 mai 2026, sous la
Votants :	73	Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Hervé HUGON, MME Christine GIBRAT, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEIROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Excusés :**

M. Éric GOMESSE, M. Raymond SALVAN.

**Pouvoirs :**

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
M. Emmanuel HEBRARD donne pouvoir à MME Marina BESSE  
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 MAI 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 MAI 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 AVRIL 2026**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 avril 2026.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

**± APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 Avril 2026.**

POUR : 73 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elisa Chassang', written over a faint circular stamp.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION  
DU VENDREDI 24 AVRIL 2026**

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures, le  
Présents : 72 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle  
Absents excusés : 0 des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation  
Pouvoirs : 3 légale de Madame Céline CHARRIAUD en date du 17 avril 2026,  
Votants : 75 sous la Présidence de Monsieur Daniel Miral, le Doyen d'âge.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Jacky BARRIOL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROUlt, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Axel JOURQUIN, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Sébastien MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, MME Florie PAROU, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Raymond SALVAN, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Carine CASALS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC

Monsieur le doyen d'âge, Président de Séance, constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 19 h 10.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Léa ROCHETTE et Monsieur Axel JOURQUIN ont été désignés pour remplir les fonctions d'assesseur.

**ORDRE DU JOUR**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Préambule : Information des élus sur le fonctionnement de l'assemblée  
Rapport n°1 : Installation du conseil communautaire  
Rapport n°2 : Choix des modalités de vote pour la séance  
Rapport n°3 : Election du/de la président(e)  
Rapport n°4 : Détermination du nombre de vice-présidents (es) et des éventuels autres membres du bureau  
Rapport n°5 : Election des vice-présidences et des éventuels autres membres du bureau  
Rapport n°6 : Lecture de la Charte de l'élu local  
Rapport n°7 : Commission d'appel d'offres – Fixation des conditions de dépôt des listes de candidats  
Rapport n°8 : Commission de délégation de service public – Fixation des conditions de dépôt des listes de candidats  
Rapport n°9 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2026

Accusé de réception en préfecture  
Mairie de Saint-Flour DELIB2026-093-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

## INFORMATIONS

Rapport n°24 : Décisions de la Présidente prises par délégation

\*\*\*\*\*

### **Rapport n°1 – Délibération n°2026-081: INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Daniel MIRAL, le Doyen d'âge

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Doyen d'âge, plus âgé des membres présents du conseil communautaire (article L. 5211-9 du CGCT), qui déclare les membres du Conseil communautaire (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **PREND ACTE de l'installation du conseil communautaire.**

POUR : 75 VOIX

### **Rapport n°2 – Délibération n°2026-082 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Daniel MIRAL, le Doyen d'âge

**Vu** la convocation adressée aux membres du Conseil communautaire pour la séance d'installation du 24 avril 2026 et l'ordre du jour afférent ;

**Considérant** qu'il appartient à Monsieur le Doyen d'âge des membres de l'assemblée communautaire de prendre la présidence de la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du/ de la Président (e), des Vice-Présidents (es) et éventuels autres membres du Bureau ;

**Considérant** que s'agissant de votes devant être obligatoirement réalisés au scrutin secret, Monsieur le Doyen d'âge informe que le vote à venir peut-être réalisé soit au moyen de boîtiers électroniques individuels qui ont été remis à chacun des membres du Conseil communautaire, soit par bulletins manuscrits établis et déposés dans l'urne ;

**Considérant** qu'il est demandé à l'assemblée communautaire d'acter par un accord formel le recours au vote électronique pour les élections à intervenir lors de la présente séance ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **DECIDE DE PROCEDER à l'élection du/de la Président (e), des Vice-Présidents (es) et éventuels autres membres du Bureau de Saint-Flour Communauté via un vote électronique à scrutin secret ;**

↓ **DECIDE DE PROCEDER au vote des autres rapports inscrits à l'ordre du jour de la séance du 24 avril 2026 via un vote électronique à scrutin public ou secret.**

POUR : 75 VOIX

### **Rapport n°3 – Délibération n°2026-083 : ELECTION DU/DE LA PRESIDENT (E)**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Daniel MIRAL, le Doyen d'âge

**Vu** les articles L.5211-6, L.5211-6-1, L.5211-9 et L 5211-10 du code général des collectivités territoriales;

**Vu** les articles L. 5211-1 et 5211-2 du même code ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2025-1635 en date du 9 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du président annexé à la délibération ;

**Considérant** qu'il appartient à Monsieur le Doyen d'âge des membres de l'assemblée communautaire de prendre la présidence de la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du nouveau président;

**Considérant** que l'élection du (de la) président (e) s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour et qu'en cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est proclamé élu ;

**Vu** la candidature de Monsieur Philippe DELORT ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **PROCLAME Monsieur Philippe DELORT Président de Saint-Flour Communauté et le déclare immédiatement installé.**

CANDIDATURE DE M. PHILIPPE DELORT : 54 VOIX

CANDIDAT NON DECLARE : 2 VOIX

ABSTENTIONS : 13 VOIX

BLANCS : 6

19h44 : Monsieur Philippe DELORT, nouvellement désigné Président de Saint Flour Communauté est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

### **Rapport n°4 – Délibération n°2026-084 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS (ES) ET DES EVENTUELS AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Philippe DELORT

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2025-1635 en date du 9 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté ;

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10 ;

Accusé de réception en préfecture  
N°25-000000000-2025-1635  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

**Considérant** que le nombre de vice-présidents (es) est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents (es) ;

**Considérant** que l'Assemblée communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **FIXE le nombre de Vice-présidents à quinze ;**

✚ **FIXE le nombre des autres membres du bureau à quatre.**

POUR : 70 VOIX

CONTRE : 1 VOIX (M. Sébastien MICHAUD)

ABSTENTIONS : 3 (M. André ANGELVY, M. Bernard COUDY, MME Béatrice MALBO)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Guillaume DELPUECH)

### **Rapport n°5 – Délibération n°2026-085 : ELECTION DES VICE-PRESIDENCES**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Philippe DELORT

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2025-1635 en date du 9 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté ;

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 et L.2122-7 ;

**Vu** le procès-verbal annexé à la délibération ;

**Considérant** que les vice-présidents (es) doivent être élus (es) successivement au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour, et qu'en cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est proclamé élu ;

**Vu** les résultats des scrutins ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **PROCLAME Madame Marina BESSE, conseillère communautaire, élue 1<sup>er</sup> vice-présidente de Saint-Flour Communauté et la déclare installée.**

✚ **PROCLAME Monsieur Michel BROUSSE, conseiller communautaire, élu 2<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

✚ **PROCLAME Monsieur François ODOUL, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

✚ **PROCLAME Monsieur Louis GALTIER, conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

✚ **PROCLAME Monsieur Jérôme GRAS, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

✚ **PROCLAME Monsieur Christophe VIDAL, conseiller communautaire, élu 6<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

✚ **PROCLAME Madame Céline CHARRIAUD, conseillère communautaire, élue 7<sup>ème</sup> Vice-présidente de Saint-Flour Communauté et la déclare installée.**

✚ **PROCLAME Monsieur Philippe ECHALIER, conseiller communautaire, élu 8<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

✚ **PROCLAME Madame Annick MALLET, conseillère communautaire, élue 9<sup>ème</sup> Vice-présidente de Saint-Flour Communauté et la déclare installée.**

✚ **PROCLAME Monsieur Christophe BAUMELLE, conseiller communautaire, élu 10<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

✚ **PROCLAME Monsieur Emmanuel HEBRARD, conseiller communautaire, élu 11<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

✚ **PROCLAME Madame Florence DELAS, conseillère communautaire, élue 12<sup>ème</sup> Vice-présidente de Saint-Flour Communauté et la déclare installée.**

✚ **PROCLAME Monsieur Loïc POUDEROUX, conseiller communautaire, élu 13<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

✚ **PROCLAME Madame Sophie BENEZIT, conseillère communautaire, élue 14<sup>ème</sup> Vice-présidente de Saint-Flour Communauté et la déclare installée.**

✚ **PROCLAME Monsieur Matthieu DUDREUIL, conseiller communautaire, élu 15<sup>ème</sup> Vice-président de Saint-Flour Communauté et le déclare installé.**

### **Rapport n°6 – Délibération n°2026-086 : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU NON VICE-PRESIDENTS**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Philippe DELORT

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2025-1635 en date du 9 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté ;

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 et L.2122-7 ;

**Vu** le procès-verbal annexé à la délibération ;

**Considérant** que les membres du bureau non vice-présidents doivent être élus (es) au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour, et qu'en cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est proclamé élu ;

**Vu** les résultats des scrutins ;

Accusé de réception en préfecture  
015 20 00 0060 - 20250512-01 (LR2025-0534)  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :**

- **Monsieur Jean-Claude MARTIN,**
- **Monsieur Jean-Luc PERRIN,**
- **Madame Emmanuelle NIOCEL-JULHES,**
- **Madame Martine BERTRAND.**

**Rapport n°7 – Délibération n°2026-087 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Philippe DELORT

**Vu** la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local (article 9) qui crée une nouvelle section au sein du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) réaffirmant le principe de libre administration et définissant le mandat local ;

**Vu** l'article L.5211-6 al.3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L 1111-12 à L 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 et Arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret précité, relatifs au référent déontologue de l'élu local (depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local) ;

**Considérant** que, conformément à l'article L 5211 6 al 3 du CGCT pré-cité, le Président doit donner lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L 1111-12 du CGCT et remettre aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions ;

✚ **LE PRESIDENT DONNE LECTURE de la Charte de l'élu local.**

**Rapport n°8 – Délibération n°2026-088 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Philippe DELORT

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

**Vu** l'article L.1414-2 du code général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « pour les marchés passés selon une procédure formalisée, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 » ;

**Vu** l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande publique ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement des assemblées locales, l'ensemble des commissions relatives à la commande publique qui constituent des instances investies d'un pouvoir de décision ou d'avis doivent être renouvelées ;

**Considérant** que les missions de la Commission d'Appel d'Offres sont les suivantes :

- Attribuer les marchés passés en procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement, est égale ou supérieure aux seuils européens figurant en annexe du code de la commande publique ;
- Donner son avis préalable, à la décision de l'assemblée délibérante, sur tout projet d'avenant à un marché public, soumis à la CAO, entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% ;

**Considérant** que cette commission peut avoir un caractère permanent pour la durée du mandat de conseiller communautaire ;

**Considérant** que la Commission est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant ;

**Considérant** que conformément aux articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la Commission, outre le Président, est composée de cinq membres -et autant de suppléants - de l'assemblée délibérante, élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste » sans panachage ni vote préférentiel ;

**Considérant** qu'il convient dans un premier temps, de fixer les modalités de dépôt des listes de candidats afin de pouvoir, ensuite, procéder à leur élection ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **DECIDE DE DONNER un caractère permanent à la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat de conseiller communautaire ;**

✚ **FIXE les modalités de dépôt des listes comme suit :**

- **Les listes seront déposées au siège de Saint-Flour Communauté, contre récépissé, au plus tard le 11 mai 2026 à 12 heures ;**

- **Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats et seront signées par les candidats ;**

- **Les listes devront présenter autant de titulaires que de suppléants et préciseront le statut – titulaire ou suppléant – des candidats ;**

- **Les listes comprendront au maximum cinq noms de candidats titulaires et autant de noms de candidats suppléants ;**

- **Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir ;**

- **Les listes pourront choisir d'affecter nommément un suppléant à un titulaire ;**

- **Chaque candidat ne pourra figurer que sur une seule liste ;**

✚ **DECIDE que l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres se déroulera lors du Conseil Communautaire le plus proche suivant la date limite de dépôt des listes ;**

✚ **RAPPELLE les modalités d'élection de la Commission d'appel d'offres :**

- **L'élection se déroulera au scrutin secret ;**

Accusé de réception en préfecture  
015 26 06000 20260512-DELIB2026-093-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

- L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel (listes « bloquées ») ;
- Le calcul s'effectuera en fonction d'un quotient électoral, qui permet de définir le nombre de voix nécessaire pour disposer d'un siège de titulaire, ce qui entraînera automatiquement l'attribution d'un siège de suppléant ;

Ce quotient se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Quotient électoral} = \text{nombre de suffrages exprimés} \div \text{Nombre de sièges à pourvoir}$$

Le nombre de suffrages exprimés se calcule en prenant le nombre total de bulletins duquel sont soustraits les bulletins blancs ou nuls ;

- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

POUR : 75 VOIX

**Rapport n°9 – Délibération n°2026-089 : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - FIXATION DES CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants ;

**Vu** l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la constitution d'une commission pour les procédures de délégation de service public ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement des assemblées locales, il convient de constituer la commission de délégation de service public (CDSP) ;

**Considérant** que les missions de la CDSP sont les suivantes :

- Analyser les dossiers de candidatures ;
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Emettre un avis sur les offres analysées ;
- Emettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant supérieure à 5% ;

**Considérant** que cette commission peut avoir un caractère permanent pour la durée du mandat de conseiller communautaire ;

**Considérant** que la Commission est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant ;

**Considérant** que conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission, outre le Président, est composée de cinq membres -et autant de suppléants- de l'assemblée délibérante, élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste » sans panachage ni vote préférentiel ;

**Considérant** qu'il convient dans un premier temps, de fixer les modalités de dépôt des listes de candidats afin de pouvoir, ensuite, procéder à leur élection ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **DECIDE DE DONNER un caractère permanent à la Commission de délégation de service public pour la durée du mandat de conseiller communautaire ;**

✚ **FIXE les modalités de dépôt des listes comme suit :**

- Les listes seront déposées au siège de Saint-Flour Communauté, contre récépissé, au plus tard le 11 mai 2026 à 12 heures ;

- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats et seront signées par les candidats ;

- Les listes devront présenter autant de titulaires que de suppléants et préciseront le statut – titulaire ou suppléant – des candidats ;

- Les listes comprendront au maximum cinq noms de candidats titulaires et autant de noms de candidats suppléants ;

- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir ;

- Les listes pourront choisir d'affecter nommément un suppléant à un titulaire ;

- Chaque candidat ne pourra figurer que sur une seule liste ;

✚ **DECIDE** que l'élection des membres de la Commission de délégation de service public se déroulera lors du Conseil Communautaire le plus proche suivant la date limite de dépôt des listes ;

✚ **RAPPELLE** les modalités d'élection de la Commission de délégation de service public :

- L'élection se déroulera au scrutin secret ;

- L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel (listes « bloquées ») ;

- Le calcul s'effectuera en fonction d'un quotient électoral, qui permet de définir le nombre de voix nécessaire pour disposer d'un siège de titulaire, ce qui entraînera automatiquement l'attribution d'un siège de suppléant.

Ce quotient se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Quotient électoral} = \text{nombre de suffrages exprimés} \div \text{Nombre de sièges à pourvoir}$$

Le nombre de suffrages exprimés se calcule en prenant le nombre total de bulletins duquel sont soustraits les bulletins duquel sont soustraits les bulletins blancs ou nuls ;

015-200086660-20260512-DELIB2026-093-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
  - En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- POUR : 75 VOIX

**Rapport n°10- Délibération n°2026-090 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2026**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 4 mars 2026.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 4 mars 2026.**

POUR : 73 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Sébastien MICHAUD)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jacky BARRIOL)

**Rapport n°11 - Délibération n°2026-091 : DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Par délibérations N°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et N°2020-273 du 13 octobre 2020, le Conseil Communautaire a donné délégation à Madame le Président pour le traitement des affaires limitativement énumérées pour toute la durée de son mandat.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, elle porte à votre connaissance les décisions prises dans ce cadre telles qu'annexées ci-après :

2026-040	26/01/2026	Marché de services n°2026-08 - Convention de prestation de services par radio Margeride
2026-041	18/02/2026	Contrat de prestation de services - Conseil juridiques 2026
2026-045	22/01/2026	Convention de partenariat entre les Maisons France Services de Saint-Flour Communauté et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
2026-046	22/01/2026	Maison France Services - Convention de mise à disposition de locaux à usage exclusif dans les Maisons France Services au profit de l'ADMR de Ruynes en Margeride
2026-051	22/01/2026	Maison France Services - Convention de mise à disposition de locaux à usage exclusif dans les Maisons France Services au profit de l'ADMR de Chaudes Aigues
2026-053	09/02/2026	Missions d'accompagnement et renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Cantal
2026-054	12/03/2026	Marché de services n.2025-05 lot 1 Dommages aux biens - Avenant n.8 au contrat n.0004 - Régularisation entrées / sortie de bâtiments
2026-088	16/02/2026	Biennale d'art contemporain "Chemin d'art" édition 2026 - Convention de résidence recherche dans le cadre de la biennale d'art contemporain 2026
2026-089	16/02/2026	Biennale d'art contemporain "Chemin d'art" édition 2026 - Convention de résidence recherche dans le cadre de la biennale d'art contemporain 2026
2026-090	13/02/2026	Convention de mise à disposition du mur d'enceinte pour la mise en oeuvre d'une exposition photographique
2026-091	13/02/2026	Contrat de prêt de l'exposition "Toute une histoire ! Michelin dans la seconde guerre mondiale"
2026-092	24/02/2026	Dispositif d'aides « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » - Attribution d'une aide communautaire à la SARL Maçonnerie Monod
2026-093	16/02/2026	Marché de travaux 2026-01 - lot 1 - Travaux de fournitures et pose de signalisations d'informations locales - Notification
2026-095	17/02/2026	Marché de travaux N°2025-38 - Accord cadre relatif à l'assistance à maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une déchetterie à Chaudes-Aigues (15110) - Avenants
2026-096	24/02/2026	Marché de travaux n°2026-02 - Aménagement d'un préau et de la cour de l'ALSH (15100 Saint-Flour) - Notification
2026-097	17/02/2026	Marché de travaux 2026-03 - Souscription d'une assurance "Dommage ouvrage" - Construction Padel-Tennis 'Saint-Flour' - Notification
2026-098	17/02/2026	Marché public de services N°2026-05 - Portance mandat de gestion du service de location de vélos - Notification et déclaration d'infructuosité
2026-099	20/02/2026	Marché 2025-22 - Aménagement d'une maison de santé au sein du CH Pierre Raynal - Avenant

Accusé de réception en préfecture  
 File n°2026-095-000-Notification  
 Date de télétransmission : 16/05/2026  
 Date de mise en ligne : 16/05/2026

2026-100	20/02/2026	Marché 2024-23 - Réhabilitation et aménagement du moulin Juéry - Avenants
2026-101	20/02/2026	Marché 2026-07 - Marché de services pour l'ordonnancement, pilotage et coordination pour la valorisation du Jardin Saint-Martin - Site de l'écomusée de Margeride - Notification
2026-102	18/02/2026	Marché 2025-26 - Enlèvement des bennes de la déchetterie de Chaudes Aigues - Avenant
2026-103	18/02/2026	Marché 2025-42 - Enlèvement des bennes bois - Avenant
2026-104	18/02/2026	Marché 2025-26 - Enlèvement des bennes de la déchetterie de Saint Flour - Avenant
2026-105	18/02/2026	Marché 2022-08 - Enlèvement des bennes de la déchetterie de Pierrefort - Avenant
2026-106	19/02/2026	Marché de travaux N.2024-17 pour la construction d'une déchetterie à Chaudes-Aigues (15110) - Avenants
2026-107	17/02/2026	Convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté et l'Institut d'Auvergne Rhône Alpes du Développement des territoires
2026-108	19/02/2026	Marché de travaux 2025-32 pour la construction d'une maison d'accueil 4 saisons (15110 Saint-Urcize) - Notification lot 11
2026-109	19/02/2026	Avenant n°1 au bail professionnel entre Saint-Flour Communauté et la SEBA 15 pour la location de locaux au profit du service eau/assainissement
2026-110	25/02/2026	Valorisation du Jardin de Saint-Martin, site de l'Ecomusée de Margeride au château de Ruynes-en-Margeride - Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Contrat Cantal Développement 2022-2027
2026-111	25/02/2026	Valorisation du Jardin de Saint-Martin - Demande de subvention auprès du Conseil régional au titre de l'AMI "Territoires Région Montagne 4 saisons" dans le cadre de la candidature "Le volcan cantalien, entre montagnes et vallées"
2026-112	25/02/2026	Valorisation du Jardin de saint-Martin, site de l'Ecomusée de Margeride au château de Ruynes-en-Margeride - Demande d'aide à la Mission Patrimoine, mission Bern au titre de l'appel à projet pour la sélection des sites départementaux de l'édition 2026
2026-113	24/02/2026	Marché 2026-12 - Enlèvement des bennes cartons - Notification
2026-114	25/02/2026	Valorisation du Jardin de Saint-Martin - Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'appel à projets "création, modernisation et sécurisation d'espaces d'expositions temporaires d'oeuvres d'artistes professionnels
2026-115	24/02/2026	Progiciel NetADS - Extension à 26 communes
2026-116	24/02/2026	Création d'un cinquième accès instructeur au progiciel NetADS
2026-117	25/02/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-118	24/02/2026	Cession épareuse SMA
2026-119	02/03/2026	Marché de services n°2026-09 - Abonnement WEKA Intégral Communautés de communes - Ajout de la solution d'intelligence artificielle
2026-120	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 004 26 00001
2026-121	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 004 26 00002
2026-122	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 045 26 00001
2026-123	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 045 26 00002
2026-124	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 053 26 00001
2026-125	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 053 26 00002
2026-126	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 053 26 00003
2026-127	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 065 26 00001
2026-128	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 106 26 00001
2026-129	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 108 26 00003
2026-130	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 164 26 00001
2026-131	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 168 26 00002
2026-132	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 168 26 00003
2026-133	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 168 26 00004
2026-134	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00005
2026-135	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00006
2026-136	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00007
2026-137	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00008
2026-138	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00009
2026-139	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00010
2026-140	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 216 26 00003
2026-141	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 231 26 00001

Accuse de réception en préfecture  
 015 20066669 - 20260226 12 512 100000 008 DE  
 Date de télétransmission : 14/05/2026  
 Date de réception en préfecture : 14/05/2026

2026-142	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 248 26 00001
2026-143	26/02/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 259 26 00001
2026-144	06/03/2026	Biennale d'art contemporain de Saint-Flour Communauté 2026-2026 - Choix du prestataire
2026-145	03/03/2026	Pôle territorial de santé - Location du local de garde
2026-146	02/03/2026	Convention de mise à disposition et d'utilisation du centre aqualudique intercommunal aux établissements scolaires des premier et second degré - Année scolaire 2025-2026
2026-147	03/03/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
2026-148	04/03/2026	Marché de services n.2026-14 - Maintenance des casiers du centre aqualudique intercommunal - Notification
2026-149	05/03/2026	Complexe sportif intercommunal à Saint-Flour - Convention de mise à disposition et d'utilisation à titre exceptionnel avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) de Clermont Ferrand
2026-150	05/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 152 26 00002
2026-151		Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-152	05/03/2026	Halle d'animations et sportive de Pierrefort - Convention de mise à disposition et d'utilisation à titre exceptionnel pour l'organisation de la fête des Tersons d'Aubrac
2026-153	05/03/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-154	10/03/2026	Pôle culturel Alleuze - Vérification des appareils de cuisson
2026-155	11/3/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 152 26 00003
2026-156	13/03/2026	Saison culturelle 2025-2026 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Mouton noir"
2026-157	13/03/2026	Saison culturelle 2025-2026 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Laissez parler les petits papiers"
2026-158	24/03/2026	Marché de fournitures n°2026-16 - Acquisition de containers de collecte des déchets ménagers et assimilés
2026-159	23/03/2026	Convention avec ADVILOR pour la campagne de collecte des plastiques agricoles 2026-2027
2026-160	16/03/2026	Convention d'exposition
2026-161	16/03/2026	Convention d'exposition
2026-162	16/03/2026	Médiathèques communautaires - Mise à disposition de la salle Roger Besse de Pierrefort
2026-163	16/03/2026	Médiathèques communautaires - Mise à disposition de la salle Roger Besse de Pierrefort
2026-164	16/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00017
2026-165	16/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 045 26 00006
2026-166	25/03/2026	Dispositifs d'aides "soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand" - Attribution d'une aide communautaire à l'EURL Garage Taxi Chassang Eric
2026-167	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 004 26 00003
2026-168	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 004 26 00004
2026-169	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 045 26 00003
2026-170	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 045 26 00004
2026-171	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 045 26 00005
2026-172	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 053 26 00004
2026-173	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00011
2026-174	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00012
2026-175	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00013
2026-176	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00014
2026-177	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00015
2026-178	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00016
2026-179	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00018
2026-180	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 188 26 00001
2026-181	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 188 26 00002
2026-182	23/03/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 235 26 00001
2026-183	07/04/2026	Demande de financement auprès de l'ANAH pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain au titre de l'année 2026
2026-184	07/04/2026	Demande de financement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain pour la période allant du mois d'avril 2026 au mois de décembre 2026 au titre du fonds de concours ANCT / Banque des territoires
2026-185	25/03/2026	Saison culturelle 2025-2026 - Convention de location d'un piano

Année de réception en préfecture  
015-20060000-2026-012-DCLF-2026-093-E  
de projet Petites Villes  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

2026-186	26/03/2026	Marché de services n°2025-48 pour la collecte et le traitement du plâtre à la déchetterie de Chaudes-Aigues (15110) - Avenant
2026-187	26/03/2026	Marché de travaux n°2025-32 Construction d'une maison d'accueil 4 saisons (15110 Saint-Urcize) - Notification lot 12b
2026-188	26/03/2026	Convention de prêt de l'exposition "L'histoire lainière en Margeride" à l'écomusée de Margeride
2026-189	26/03/2026	Marché de services n°2025-48 pour la collecte et le traitement du plâtre à la déchetterie de Chaudes-Aigues (15110) - Reconduction
2026-190	30/03/2026	Projet pédagogique "Tourbières de Margeride" - Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de l'appel à projet "Actions d'animation nature sur les sites emblématiques Natura 2000"
2026-191	30/03/2026	Convention d'adhésion au dispositif Pass Cantal avec le conseil départemental du Cantal - Saison 2026-2027 - Centre aqualudique
2026-192	30/03/2026	Convention d'adhésion au dispositif Pass Cantal avec le conseil départemental du Cantal - Saison 2026-2027 - Activités tir à l'arc et de pleine nature
2026-193	30/03/2026	Convention d'adhésion au dispositif Pass Cantal avec le conseil départemental du Cantal - Saison 2026-2027 - Médiathèques communautaires de Pierrefort et de Neuvéglise sur Truyère
2026-194	30/03/2026	Convention d'adhésion au dispositif Pass Cantal avec le conseil départemental du Cantal - Saison 2026-2027 - Saison culturelle
2026-195	30/03/2026	Convention d'adhésion au dispositif Pass Cantal avec le conseil départemental du Cantal - Saison 2026-2027 - Conservatoire
2026-196	31/03/2026	Adhésions et cotisations aux organismes extérieurs d'intérêt communautaire - Année 2026
2026-197	31/03/2026	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Rouge cerise"
2026-198	31/03/2026	Marché n°2025-14 collecte des déchets verts 2026 sur les communes de Saint-Flour, Saint-Georges, Coren et Talizat
2026-199	31/03/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-200	01/04/2026	Reconduction du marché de prestations de services pour le ménage au pôle santé de Saint-Flour (15100)
2026-201	02/04/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-202	01/04/2026	Marché n°2022-34 assurances - lot 3 flotte automobile - Avenant - Contrat d'assurances "Flotte automobile" pour l'année 2026
2026-203	03/04/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
2026-204	07/04/2026	Mise à disposition d'un véhicule à l'OMJS Minibus - Peugeot Expert immatriculé HH-088-QR

### **Rapport supplémentaire- Délibération n°2026-092 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Philippe DELORT

L'article 1639 A du Code Général des Impôts impose aux collectivités et organismes compétents de faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, et avant le 30 avril pour les années de renouvellement des conseils municipaux, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.

Pour information, Saint-Flour Communauté perçoit la fiscalité économique du territoire du fait de sa compétence obligatoire exercée de développement économique. Elle a mis en place par ailleurs une fiscalité additionnelle sur la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Elle perçoit également la Taxe d'Enlèvement de Ordures Ménagères (TEOM) qui permet le financement de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Saint-Flour Communauté assure en gestion directe la collecte des ordures ménagères et a délégué la gestion de la compétence « traitement des déchets managers et assimilés » au Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC).

Au regard du résultat du Compte Financier Unique de Saint-Flour Communauté 2025 adopté par le conseil communautaire en date du 4 mars dernier, il est proposé à l'assemblée communautaire de fixer les taux d'imposition 2026, stables par rapport à ceux appliqués en 2025, comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises : 31.53 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.33 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2.26 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8.13 %

TEOM : Les taux de TEOM 2026 sont prévus dans le cadre du lissage décidé au moment de la fusion territoriale de 2017, pour faire converger les taux de TEOM applicables dans chacune des communes de communes historiques vers le taux moyen cible de 12.28 % qui sera appliqué en 2026. Les taux sont appliqués et votés par commune sur les périmètres des Communautés de communes historiques, tels que détaillés ci-après.

Le produit de Cotisation Foncière des Entreprises s'élève à un montant prévisionnel de 2 841 952 € (2 204 724 € notifié en 2025), et le produit de fiscalité additionnelle à un montant de 1 630 792 €

Archivé au Répertoire en Communauté  
015-200066660-20260512-DELIB2026-093-DE  
Date de transmission : 19/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

(1 712 304 € notifié en 2025), tels que détaillés ci-après pour un montant total de fiscalité de 4 472 744.00 €.

Le produit de la TEOM est estimé à 3 255 260 € avec la revalorisation des bases fiscales de + 0.8 %. Le produit supplémentaire est de + 47 194 € par rapport à la prévision budgétaire 2025 et de + 30 855 € par rapport au produit réel perçu en 2025 (+0.9 %).

Le rapport budgétaire 2026 détaillera les évolutions de fiscalité entre 2025 et 2026.

**Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts imposant aux collectivités et organismes compétents de faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, et avant le 30 avril pour les années de renouvellement des conseils municipaux les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

**Vu** l'adoption du compte unique financier 2025 par le conseil communautaire le 4 mars 2026 ;

**Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locale pour 2026 de Saint-Flour Communauté en date du 23 mars 2026 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2018-93 du 12 avril 2018 tendant à la mise en place du lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur une période de 10 ans pour atteindre en 2027 le taux de 12,28%, comme suit :

Taux de TEOM des communautés de communes historique		Ecart de taux entre le taux pivot et le taux en vigueur en 2018	TAUX 2025	<b>TAUX 2026</b>	Taux 2027
Communes du territoire du Pays de Saint-Flour	11,47%	0,0900	12,10	<b>12,19</b>	12,28
Communes du territoire de Caldaguès Aubrac	12,22%	0,0067	12,27	<b>12,27</b>	12,28
Communes du territoire de Pierrefort Neuvéglise	12,75%	-0,0522	12,38	<b>12,33</b>	12,28
Communes du territoire de Planèze	14,07%	-0,1988	12,68	<b>12,48</b>	12,28
Communes du territoire de Margeride Truyère	14,59%	-0,2567	12,79	<b>12,54</b>	12,28

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2025-083 les taux 2025 fixant les taux de contributions directes comme suit :

CONTRIBUTIONS	TAUX 2025
Cotisation Foncière des Entreprises	31.53 %
Taxe d'habitation additionnelle résidences secondaires	12.33 %
Taxe s/Foncier Bâti	2.26 %
Taxe s/Foncier Non Bâti	8.13 %

**Considérant** le produit fiscal prévisionnel à taux constant suivant :

CONTRIBUTIONS	BASES 2026	Taux constant 2025-2026	Produit fiscal
Cotisation Foncière des Entreprises	<b>9 013 000 €</b>	31.53 %	2 841 952,00 €
Taxe d'habitation additionnelle	<b>6 792 000 €</b>	12.33 %	837 249,00 €
Taxe s/Foncier Bâti	<b>29 006 000 €</b>	2.26 %	656 149,00 €
Taxe s/Foncier Non Bâti	<b>1 690 000 €</b>	8.13 %	137 394,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 472 744,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
015 200066668 20260512 DELIB2026-093 DE  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception en préfecture : 07/05/2026

**Considérant**, au regard du résultat du Compte Financier Unique 2025, qu'il est proposé de maintenir les taux de fiscalité additionnelle et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) stables entre 2025 et 2026 ;

**Précisant** que le budget primitif 2026 sera construit au regard de ces produits fiscaux 2026 et que le rapport budgétaire détaillera l'évolution de ces produits de fiscalité par rapport à l'exercice budgétaire 2025 ;

**Considérant** que l'assemblée communautaire a acté, à l'unanimité, l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour du conseil communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **FIXE les taux 2026 des contributions directes aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :**

CONTRIBUTIONS	BASES 2026	TAUX 2025 %	TAUX 2026 %
Taxe s/Foncier Bâti	<b>29 006 000 €</b>	2.26 %	2.26 %
Taxe s/Foncier Non Bâti	<b>1 690 000 €</b>	8.13 %	8.13 %
Taxe d'habitation additionnelle	<b>6 792 000 €</b>	12.33 %	12.33 %
Cotisation Foncière des Entreprises	<b>9 013 000 €</b>	31.53 %	31.53 %

↓ **FIXE le taux 2026 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par commune, tel que défini ci-après, permettant de générer un produit qui s'élève à 3 255 260 €, nécessaire au financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.**

**Les taux proposés pour 2026 sont les taux par commune, issus des calculs de lissage par territoire historique communautaire :**

Commune	Bases prévisionnelles en €	Taux applicable (taux intégré) en %	PRODUIT ATTENDU
ALLEUZE	175 124,00 €	12,19%	21 348 €
ANDELAT	717 685,00 €	12,48%	89 567 €
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	348 881,00 €	12,19%	42 529 €
ANTERRIEUX	105 228,00 €	12,27%	12 912 €
BREZONS	163 811,00 €	12,33%	20 198 €
CEZENS	207 821,00 €	12,33%	25 624 €
CHALIERS	163 262,00 €	12,54%	20 473 €
CHAUDES AIGUES	1 179 598,00 €	12,27%	144 737 €
CLAVIERES	183 497,00 €	12,54%	23 011 €
COLTINES	316 939,00 €	12,48%	39 554 €
COREN	392 127,00 €	12,19%	47 800 €
CUSSAC	106 821,00 €	12,19%	13 022 €
DEUX VERGES	29 514,00 €	12,27%	3 621 €
ESPINASSE	83 124,00 €	12,27%	10 199 €
FRIDEFONT	118 827,00 €	12,27%	14 580 €
GOURDIEGES	55 529,00 €	12,33%	6 847 €
JABRUN	139 593,00 €	12,27%	17 128 €
<b>Commune</b>	<b>Bases prévisionnelles en €</b>	<b>Taux applicable (taux intégré) en %</b>	<b>PRODUIT ATTENDU</b>

Accusé de réception en préfecture  
075-20066660-20260512-DEL182026-003-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

LACAPELLE-BARRES	84 342,00 €	12,33%	10 399 €
LASTIC	103 192,00 €	12,19%	12 579 €
LIEUTADES	235 454,00 €	12,33%	29 032 €
LORCIERES	178 281,00 €	12,54%	22 356 €
VAL-D'ARCOMIE	872 304,00 €	12,54%	109 387 €
MALBO	119 648,00 €	12,33%	14 753 €
MAURINES	98 200,00 €	12,27%	12 049 €
MENTIERES	88 523,00 €	12,19%	10 791 €
MONTCHAMP	92 607,00 €	12,19%	11 289 €
NARNHAC	84 503,00 €	12,33%	10 419 €
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	1 793 775,00 €	12,33%	221 173 €
PAULHAC	411 205,00 €	12,19%	50 126 €
PAULHENC	275 307,00 €	12,33%	33 945 €
PIERREFORT	1 093 169,00 €	12,33%	134 788 €
REZENTIERES	88 231,00 €	12,48%	11 011 €
ROFFIAC	672 177,00 €	12,19%	81 938 €
RUYNES-EN-MARGERIDE	689 947,00 €	12,54%	86 519 €
SAINT-FLOUR	9 561 011,00 €	12,19%	1 165 487 €
SAINT GEORGES	1 264 428,00 €	12,19%	154 134 €
SAINTE MARIE	137 051,00 €	12,33%	16 898 €
SAINT MARTIAL	59 258,00 €	12,27%	7 271 €
ST MARTIN SOUS VIGOUROUX	190 495,00 €	12,33%	23 488 €
ST REMY DE CHAUDES-AIGUES	136 180,00 €	12,27%	16 709 €
SAINT URClZE	498 017,00 €	12,27%	61 107 €
SOULAGES	72 147,00 €	12,54%	9 047 €
TALIZAT	479 032,00 €	12,48%	59 783 €
TANAVELLE	154 882,00 €	12,19%	18 880 €
LES TERNES	448 205,00 €	12,19%	54 636 €
TIVIERS	110 050,00 €	12,19%	13 415 €
LA TRINITAT	69 510,00 €	12,27%	8 529 €
USSEL	361 900,00 €	12,48%	45 165 €
VABRES	176 323,00 €	12,54%	22 111 €
VALUEJOLS	531 066,00 €	12,48%	66 277 €
VEDRINES-SAINT-LOUP	155 016,00 €	12,54%	19 439 €
VIEILLESPESE	218 401,00 €	12,19%	26 623 €
VILLEDIEU	414 741,00 €	12,19%	50 557 €
	<b>26 505 959,00 €</b>		<b>3 255 260,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
015-200066560-20260512-DELIB2026-093-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

POUR : 74 VOIX  
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Marcel CHASTANG)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

A Saint-Flour, le 24 avril 2026

Le Président,

Philippe DELORT

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260512-DELIB2026-093-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026